Image not found or type unknown

Naturalisation des etrangers

Par **alibou**, le **25/02/2015** à **10:29**

Bonjour,

Je suis arrivé en France le 11 mai 2005 et j'ai obtenu un titre de séjour 1 an puis 1 an et enfin 10 ans et aujourd'hui je souhaiterais demande la naturalisation;
Je me suis marié en décembre 2006 puis j'ai eu mon fils en mars 2007 et je me suis séparé de fait avec ma femme en novembre de cette année. J'ai eu ma fille au cours de cette année. Mon domicile fiscale et professionnelle est resté attaché au domicile de Les Pavillons Sous bois alors que je ne vis pas chez ma femme mais je rentre chez mes parents en Bourgogne(mon titre de séjour a été délivré à Auxerre) et mon adresse fiscale est Seine Saint Denis. Ma question est: est ce que cela peut il être un motif de refus?

En espérant une réponse rapidement.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés